

Délibération N°7**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-quatre**Le **Dix-Sept Septembre à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 11 Septembre 2024 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. Mme CHERVIN. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de LAPALISSE : Mme Annie de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER, pouvoir à M. HANGARD

Excusée :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que pour répondre à la demande du pacte région pour l'Allier pour l'Allier 2022-2027 une fiche de candidature a été adressée concernant le projet de développement culturel avec l'équipement de l'amphithéâtre et le projet de résidence d'artistes Avenue Charles de Gaulle à LAPALISSE.

Le projet consiste à finaliser l'aménagement de l'amphithéâtre qui se situe dans le Studio'J, réhabilité pour accueillir les activités des accueils collectifs de Mineurs.

Afin de compléter l'offre culturelle sur le territoire, Monsieur le Président a présenté le projet suivant :

- acquérir un terrain et un bâtiment appartenant à l'huilerie de LAPALISSE afin de réaliser une étude d'aménagement, pour réhabiliter la Maison du Directeur en résidence d'artistes et en salle d'animation pour les Jeunes, qui pourra être mise à disposition du Conseil Communautaire des Jeunes, ainsi qu'aux adolescents dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**PACTE 2022-2027 ALLIER –
FINANCEMENT DE LA
REGION POUR UN PROJET
COMMUNAUTAIRE**

- Finaliser l'équipement sonore de l'amphithéâtre de 150 places afin d'accueillir des diffusions de la Microfolie ou d'autres spectacles pour les enfants.

Aucune étude d'aménagement n'a été réalisée à ce jour, un projet de dépenses sommaire de 500 000 € HT à été présenté comprenant l'acquisition du bâtiment, l'étude de faisabilité du projet et la Maîtrise d'œuvre, les travaux de réhabilitation du bâtiment et l'équipement mobilier, le matériel et l'équipement pour l'amphithéâtre

Le plan prévisionnel de financement de ce projet s'établit ainsi au titre du Pacte Allier de la REGION 2022 - 2027 :

- Conseil REGIONAL AURA (40%) = 200 000 €
- Conseil DEPARTEMENTAL (27%) = 135 000 €
- Communauté de Communes = 165 000 €

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la présentation de ce projet de résidence d'artistes,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander une aide financière à la Région AURA au titre du PACTE ALLIER REGION 2022-2027,
- d'autoriser Monsieur le Président à acquérir le bâtiment,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations afin de réaliser un Avant Projet Définitif qui déterminera avec précision le projet.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 25 SEP. 2024
Publié ou Notifié le : 18 SEP. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"